



## Décret de promulgation du Directoire diocésain

Considérant que le DIRECTOIRE DU DIOCESE DE FREJUS-TOULON a été promulgué dans sa dernière version le 8 septembre 2004 par Nous-même ;

Considérant qu'il Nous a été proposé des modifications et des amendements qui semblaient nécessaires ;

Considérant que ces propositions ont été présentées au Conseil presbytéral et que celui-ci les a trouvées opportunes ;

**Nous, Dominique REY,**

par la grâce de Dieu et l'autorité du Siège Apostolique  
Évêque de Fréjus-Toulon,

**par les présentes, décrétons ce qui suit :**

1. Le *Directoire diocésain* en ses Livres I & IV, édité en 2004, cesse d'être en usage à compter du 8 octobre 2012 ;
2. Sont promulgués de nouveaux Livres I & IV ;
3. À la date du 8 octobre 2012, ces nouveaux livres du *Directoire diocésain* seront seuls en usage sur le territoire diocésain.
4. Les autres Livres du *Directoire diocésain* restent en vigueur.

**Nonobstant toutes choses contraires.**

Donné à Toulon, en trois exemplaires originaux, le 8 septembre 2012, en la fête de la Nativité de la Vierge Marie, sous notre seing et notre sceau et avec le contreseing de notre Chancelier.

Par mandement,  
le Chanoine Jean-François Drèze, Chancelier



✠ Dominicus REY

*Episcopus Forojuliensis ac Tolonensis*